

CANTON DE VAUD



COMMUNE DE CRANS
LÉGISLATURE 2021 – 2026

Préavis No 41/25

**Demande d'un crédit de
CHF 360'000.00(TTC)
en vue de financer la réalisation des travaux
de sécurisation aux abords de l'école**

**Avec l'amendement validé par le Conseil communal lors de sa séance du 23
juin 2025 (v. page 8)**

DÉLÉGUÉ MUNICIPAL :

M. YVAN RUEFF

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

La sécurité de nos enfants est une priorité pour notre commune. L'école primaire, au cœur de notre village, accueillera pour la rentrée de septembre 2025, 159 élèves, répartis sur 8 classes (1P à 6P). Ce lieu essentiel à l'apprentissage est également un pôle central de notre vie communautaire, entouré de l'administration communale, de la bibliothèque, de l'épicerie, d'un restaurant, de deux crèches, ainsi que de l'école Montessori et divers commerces.

Cependant, au fil des années, la Municipalité a constaté des risques accrus aux abords de l'école, notamment lors des heures d'arrivée et de départ des élèves, en raison de la concentration d'activités et de déplacements dans cet espace restreint.

Pour y remédier, une démarche concertée a été lancée en collaboration avec la police et le Touring Club Suisse (TCS), suivie d'une étude technique menée par le bureau Conseil en mobilité Team+, afin de définir des solutions concrètes. Ce projet s'inscrit dans le Programme Plan Énergie et Climat Communal (PECC), notamment à travers la fiche d'action 16 : « Sécuriser et améliorer les infrastructures pour les piétons et les vélos », retenue, entre autres, par la Municipalité dans le cadre du plan d'action mis en place. Il répond aux exigences de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) pour la sécurité autour des écoles et s'aligne avec la stratégie cantonale de mobilité durable.

Ce préavis présente les mesures proposées pour garantir la sécurité des enfants et des usagers de ce secteur clé de notre commune.

2. Contexte et problématique

2.1 Situation actuelle

L'école primaire de Crans est située le long de la rue du Grand Pré, au nord du village et fait la transition vers le centre sportif. En plus de l'école primaire, les alentours du site accueillent de nombreuses polarités à l'échelle de la commune :

- Le centre sportif au nord ;
- L'administration communale, la bibliothèque et une salle de sport à l'est ;
- Une épicerie, deux crèches et des services liés aux soins à l'ouest ;
- Un arrêt de bus, un restaurant et un cabinet médical au sud.

Un petit parking devant l'école occupe le centre de l'espace délimité par ces services. Il est fortement sollicité le matin, principalement pour des courses rapides à l'épicerie et pour la dépose-minute des enfants, mais son occupation reste moyenne en journée. Ce parking génère une insécurité importante pour les écoliers, surtout durant les heures de pointe, car les flux motorisés et piétons n'y sont pas séparés. Il crée également une coupure de la continuité du cheminement piétonnier le long de la rue du Grand Pré.

Le chemin des Sports, à l'est, est aussi utilisé pour la dépose-minute par les parents et par les bus scolaires. Bien que les deux espaces soient différenciés, des problèmes de sécurité apparaissent, car les cheminements et trottoirs existants ne répondent pas aux lignes de désirs des écoliers et sont parfois en conflit avec le trafic motorisé.

Le secteur est en pleine expansion avec la construction de nouveaux logements à l'ouest (quartier Grand Pré), un réaménagement prévu pour la zone de loisirs.

2.2 Situations critiques identifiées

Sur la base du diagnostic de sécurité réalisé par le TCS, de l'étude du bureau Team+ et des retours d'expérience, notamment de la Police Nyon Région (PNR), plusieurs points d'attention ont été identifiés concernant la sécurité aux abords de l'école :

- Petit parking devant l'école : il est utilisé par la clientèle de l'épicerie, mais reste encore trop fréquemment occupé pour des arrêts-minute, malgré les campagnes de sensibilisation menées par la Commune. Ces déposes rapides génèrent des manœuvres de stationnement fréquentes, qui s'ajoutent à celles des véhicules se garant ou sortant des places ; alors que des enfants se trouvent encore sur le parking, ce qui perturbe la circulation et augmente considérablement l'insécurité ;
- Places le long de la salle de sport : ces emplacements sont prévus pour la dépose-minute, mais leur géométrie (2,50 m x 5,30 m) est peu adaptée. Les manœuvres de véhicules plus volumineux augmentent le risque d'accidents, notamment lorsque des enfants circulent à l'arrière des voitures stationnées. Par ailleurs, le cheminement piétonnier le long de la salle de sport n'est pas directement accessible depuis ces places, incitant les enfants à emprunter la voie publique ;
- Rue du Grand Pré 23 : la cohabitation entre les usagers des crèches et les locataires génère des tensions liées au stationnement. De plus, le passage de véhicules sur le trottoir représente un danger direct pour les écoliers.

En résumé, la traversée des parkings expose les enfants à un risque accru de collision avec des véhicules. Les conflits d'usage entre voitures et piétons, particulièrement aux abords de l'école et des zones de stationnement, nécessitent des ajustements pour garantir une meilleure sécurité.

3. Démarche entreprise

3.1 Travail préliminaire

Un important travail analytique sur les problèmes de sécurité aux alentours de l'école a été réalisé en amont, par la collaboration entre :

- La Police Nyon Région (PNR) ;
- Le Touring Club Suisse (TCS) ;
- La Municipalité.

Ce travail a donné lieu à un rapport de synthèse proposant diverses pistes de mesures.

3.2 Étude technique

Afin d'affiner cette analyse et de mettre en œuvre des solutions concrètes, la Municipalité a élaboré un cahier des charges. Le bureau d'études Team+ à Bulle a remporté le mandat, avec les objectifs suivants :

- Analyser la pertinence et la faisabilité des propositions existantes ;
- Compléter le diagnostic et proposer des mesures complémentaires si nécessaire ;
- Définir un ensemble cohérent de mesures permettant de :
 - Sécuriser l'accessibilité au site pour les écoliers et les enseignants ;
 - Favoriser l'usage de la mobilité douce pour les déplacements dans le village ;
 - Optimiser l'organisation du stationnement et réorganiser la dépose-minute.

Plusieurs variantes ont été élaborées et examinées. En raison des incertitudes liées à l'évolution future du centre sportif, actuellement en étude, il a été décidé de ne pas tenir compte de la zone au nord du tourne-bus et du parking des enseignants.

4. **Solutions proposées**

Suite à l'étude technique réalisée par Team+, la Municipalité propose les aménagements suivants :

4.1 Réorganisation du stationnement au chemin des Sports

- Suppression de la bande herbeuse : le passage piéton devant la salle de sport s'étendra jusqu'à la nouvelle bordure des cases de stationnement. La végétation existante sera déplacée entre le passage et le bâtiment ;
- Réaménagement des cases de stationnement : les places de stationnement situées le long de la salle de sport seront avancées vers le bâtiment, permettant ainsi d'élargir l'espace de circulation à 7,50 m. Cette configuration facilitera les manœuvres sans empiéter sur la voie opposée. Les places seront également élargies à 3,00 m, garantissant un espace suffisant entre les véhicules pour que les enfants puissent rejoindre le passage piéton en toute sécurité. Afin de prévenir tout débordement des véhicules sur le trottoir, des bouteroues seront installées ;
- Aménagement de l'espace bus : l'espace de rebroussement et dépose pour les bus sera légèrement retravaillé. Des bordures hautes délimiteront clairement les espaces de circulation des bus des espaces piétons, tout en garantissant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et les véhicules d'entretien ou de secours ;
- Renforcement de la signalisation pour clarifier les usages.

Cette réorganisation impliquera la perte de deux cases de stationnement, l'offre en stationnement pour les enseignants restant inchangée.

4.2 Réaménagement du parking devant l'école

- Création d'un cheminement piéton continu entre l'esplanade et le bâtiment de l'administration communale. Le premier tronçon, entre l'esplanade et la rampe d'entrée à l'école, sera mis en évidence par un revêtement coloré et une bordure qui en marqueront les limites. Depuis la rampe, un chemin sera créé dans la zone de verdure entre le parking et le préau, afin d'assurer la continuité vers le bâtiment de l'administration communale et la bibliothèque ;
- Modification des cases de stationnement, qui seront redessinées légèrement en épi afin de faciliter les manœuvres. Des bouteroues seront installées au nord afin d'éviter que les carrosseries mordent sur le nouveau cheminement ;
- Installation de trottoirs traversants à l'entrée et à la sortie du parking. Des bordures chanfreinées (identiques à celle du chemin des Belles Filles) sont recommandées côté chaussée, une bande de pavés marquera la limite nord du trottoir ;
- Mise en place d'une signalisation « *Ecole* », par l'installation de signaux verticaux et d'un marquage au sol ;
- Repositionnement des bacs de fleurs sur l'esplanade aux limites de la zone piétonne pour inciter les écoliers à suivre le cheminement proposé.

Cette réorganisation impliquera la suppression de trois cases de stationnement. L'espace derrière l'abri bus ne pourra pas accueillir de voitures, mais pourrait être réservé aux deux-roues motorisés. Enfin, un emplacement vélo est prévu contre le mur du préau de l'école, côté lac.

4.3 Gestion du stationnement

Afin de répondre au mieux aux besoins en stationnement dans le centre du village et éviter les véhicules ventouses, les modifications suivantes de la gestion du stationnement sont proposées :

- Mise en durée limitée (5 heures, du lundi au vendredi) des places le long de la salle de sport (chemin des Sports) ;
- Maintien en durée limitée (2 heures), des places sur le parking devant l'école ;
- Limitation à 15 minutes de 5 places le long du chemin des Sports (dépose-minute) ;
- Maintien à 72 heures des places du centre sportif ;
- Déplacement dans le secteur des crèches, de 3 places privées à l'arrière de l'épicerie.

Les mesures proposées entraînent la suppression de cinq places de stationnement accessibles au public. Toutefois, cette réduction sera compensée par une optimisation de l'utilisation des places existantes, en encourageant une rotation plus fréquente.

5. Aménagements complémentaires côté « Grand Pré 23 »

Lors de rencontres de travail entre la Municipalité et la PNR, la question du stationnement a été abordée. Il en ressort des fortes tensions entre les usagers de la crèche et les locataires de la rue du Grand Pré 23, ainsi qu'un risque accru pour la sécurité des écoliers en raison de la circulation de véhicules sur le trottoir.

Étant donné que la PNR ne peut intervenir sur cette zone mise à ban, la Municipalité propose, dans un premier temps, de mieux délimiter l'espace public et l'espace privé. Pour ce faire, elle prévoit de supprimer le marquage au sol transversal, dont l'alignement est inadapté, et d'installer des bacs à fleurs similaires à ceux déjà présents dans la commune. Ces aménagements permettront une séparation visuelle plus nette entre les deux espaces. De plus, afin d'optimiser l'organisation du stationnement, les trois premières places seront déplacées vers le fond du parking, côté nord.

6. Démarches administratives

La mise en œuvre de ce projet implique plusieurs démarches administratives. Le voyer et l'inspecteur de la signalisation (DGMR) ont été consultés, et ont validé le projet. Les procédures suivantes s'en suivront :

- Publications légales : dépôt des mesures relatives aux zones D et A dans la Feuille des avis officiels (FAO) ;
- La soumission d'un permis de construire pour le déplacement des places de parc du secteur crèche (les places de parc initialement situées en zone mixte seront transférées en zone d'utilité publique) ;
- Procédure de marchés publics : étant donné le montant estimé des travaux, le mandataire procédera à un appel d'offres conformément aux dispositions de la Loi sur les marchés publics (LMP-VD) et son règlement d'application (RLMP-VD).

7. Coût des travaux

Budget estimatif pour la réalisation des travaux d'aménagement :

Aménagement du chemin des Sports (secteur D) – basé sur devis de Sabert SA :

Génie civil, marquage et signalisation	Chf	90'000.00
Frais annexes (administratif, géomètre et honoraires ingénieur)	Chf	13'500.00
Total HT aménagement du chemin des sports	Chf	103'500.00

Aménagement du parking et de l'entrée de l'école (Secteur A) – basé sur devis de Sabert SA :

Génie civil, marquage et signalisation	Chf	138'500.00
Frais annexes (administratif, géomètre et honoraires ingénieur)	Chf	18'000.00
Total HT aménagement du parking et entrée de l'école	Chf	156'500.00

Aménagement des places du secteur crèches (Rue du Grand Pré 23) – basé sur devis de BS&A :

Génie civil et marquage	Chf	25'105.00
Frais annexes (administratif, géomètre et honoraires ingénieur)	Chf	3'800.00
Total HT aménagement du secteur crèches	Chf	28'905.00

Sous total HT des travaux	Chf	288'905.00
Divers et imprévus (15%)	Chf	43'335.75
Total HT des travaux	Chf	332'240.75
TVA 8.1%	Chf	26'911.50
Total TTC des travaux	Chf	359'152.25
Total TTC arrondi	Chf	360'000.00

Le poste « divers et imprévus » est destiné à couvrir d'éventuels surcoûts liés aux aléas des travaux, tels que des imprévus techniques ou des accidents.

8. Agenda

Les travaux seront organisés de manière à minimiser les perturbations durant les périodes scolaires. Toutefois, certaines phases nécessiteront inévitablement la fermeture temporaire de places de stationnement. Pendant cette période, les usagers seront invités à utiliser les parkings voisins. Dans la mesure du possible, les travaux pourront vraisemblablement être réalisés pendant les vacances scolaires.

9. Financement

Cette charge sera financée par la trésorerie.

La dette actuelle de la Commune se monte à CHF 2'500'000.-.

10. Conclusion

En conclusion des éléments précédemment évoqués, il est nécessaire de sécuriser la circulation aux abords de l'école, ce qui représente un montant total de CHF 360'000.00 TTC. Le présent préavis décrit les mesures proposées pour garantir la sécurité de nos enfants ainsi que celle de tous les usagers de ce secteur central de notre commune.

Ceci étant exposé, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu le préavis No 41/25 relatif à la demande d'un crédit de CHF 360'000.00 (TTC) en vue de financer la réalisation des travaux de sécurisation aux abords de l'école ;
- Ouïs les rapports de la Commission des travaux et de la Commission des Finances, chargées de l'étude de cet objet ;
- Attendu qu'il a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. ~~d'accorder un crédit de CHF 360'000.00 TTC pour le financement de la réalisation des travaux de sécurisation aux abords de l'école ;~~
2. ~~de porter le montant de CHF 360'000.00 TTC, en augmentation du compte 1401.00 Aménagement routier ;~~
3. ~~d'amortir cette somme sur 20 ans, soit CHF 18'000.00 par année.~~

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 14 avril 2025, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal lors de sa séance du 23 juin 2025.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Robert Middleton

Pascaline Keller



Amendement validé par le Conseil communal lors de sa séance du 23 juin 2025 :

DECIDE

1. d'accorder un crédit de CHF 194'553.00 TTC * pour le financement de la réalisation des travaux de sécurisation aux abords de l'école ;
2. de porter le montant de CHF 194'553.00 TTC, en augmentation du compte 1401.00 Aménagement routier ;
3. d'amortir cette somme sur 20 ans, soit CHF 9'727.65 par année.

* 1. Aménagement du parking et de l'entrée de l'école (Secteur A) – basé sur devis de Sabert SA

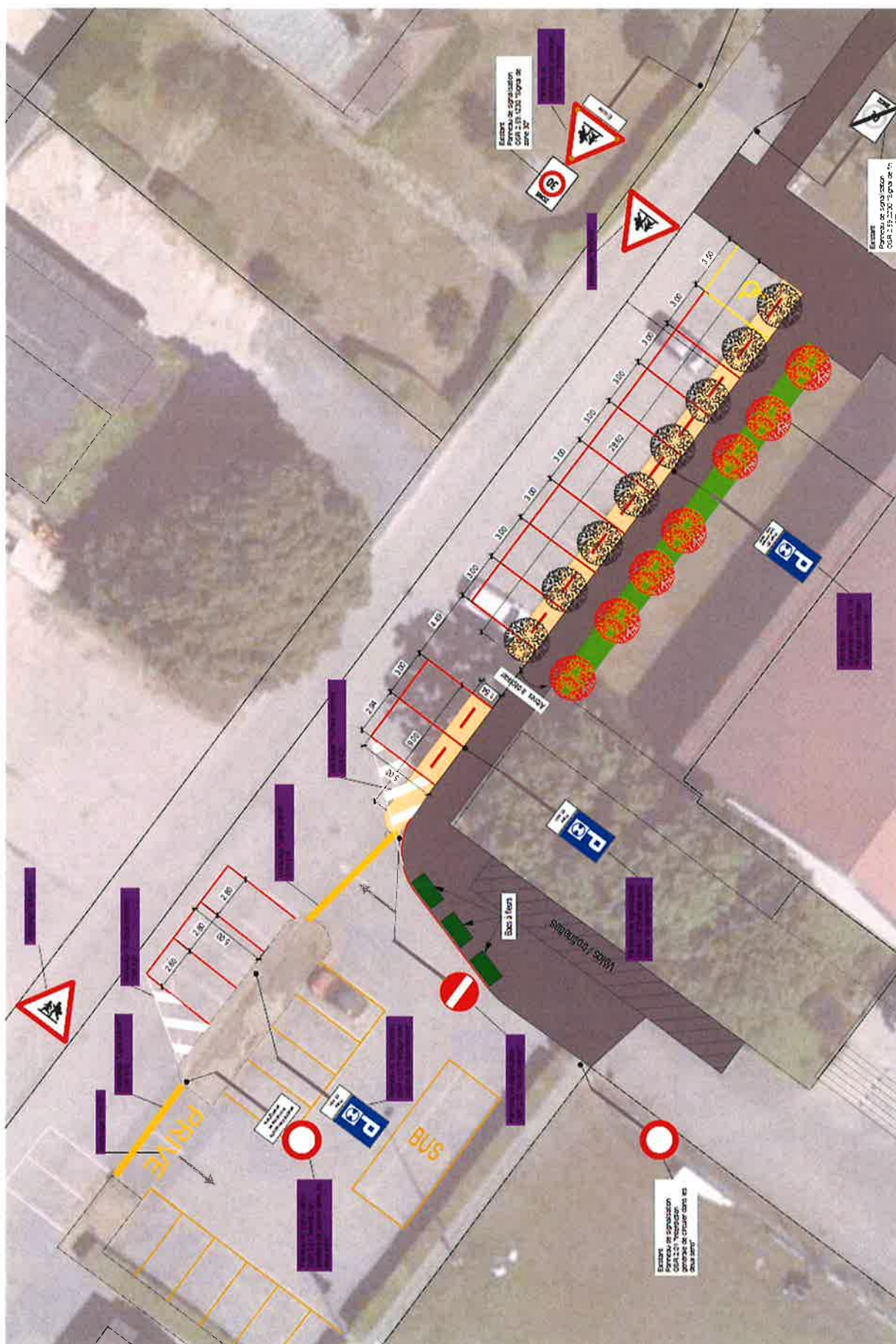
Génie civil, marquage et signalisation	Chf	138'500.00
Frais annexes (administratif, géomètre et honoraires ingénieur)	Chf	18'000.00
Total HT aménagement du parking et entrée de l'école	Chf	156'500.00

2. Divers et imprévus @ 15%	Chf	23'475.00
3. TVA @ 8.1%	Chf	14'578.00
TOTAL	Chf	194'553.00

Annexes:

- 1 : Réorganisation du stationnement au chemin des Sports ;
- 2 : Réaménagement du parking devant l'école ;
- 3 : Aménagements complémentaires côté « Grand Pré 23 ».

Annexe 1 : Réorganisation du stationnement au chemin des Sports



Annexe 2 : Réaménagement du parking devant l'école

